



Sécurité
Alimentaire

Considérations liées au genre dans la Réponse humanitaire en RCA

Depuis plus de deux décennies la RCA fait face à une situation socio-politique tumultueuse qui s'est aggravée en 2012. Elle est caractérisée par des tensions intercommunautaires et une insécurité généralisée qui viennent perturber les l'accès aux besoins primaires et la perte des moyens de subsistance. Actuellement, plus de 380,000 des 4,6 millions de la population centrafricaine est déplacée à l'intérieur du pays¹. Il est estimé que 1,3 millions de personnes sont en insécurité alimentaire, la moitié étant des enfants².

Parmi cette population, les ménages monoparentaux féminins sont particulièrement touchés. Avant le conflit, ces ménages représentaient le 21,8% des ménages centrafricains³, mais cette proportion a augmenté durant le conflit, car plus d'hommes ont pris les armes, sont décédés ou ont dû fuir⁴. Les ménages dirigés par les femmes disposent souvent de moins de moyens pour se protéger et pour un garantir ses besoins alimentaires que les ménages comptant avec un homme. Les données de l'EFSA 2015 montrent que la part de ménages dirigés par une femme en insécurité alimentaire modérée et sévère est plus élevée que celle des ménages dirigés par un homme (écart de près de 10%). Ces ménages sont souvent en mesure d'assurer uniquement un repas par jour à leur famille⁵, et font plus recours aux stratégies de crise et d'urgence.

Agriculture, élevage, pêche et aquaculture

Une grande partie de la population centrafricaine vit de l'agriculture. Avant la crise, on comptait 81 % de la main-d'œuvre féminine et 67 % masculine⁶. Mais le conflit a affecté de manière importante la production agricole. Dans certaines parties du pays l'insécurité limite l'accès aux champs. Les hommes et les garçons sont plus en risque d'être tués ou enrôlés de force par les groupes armés quand ils sont dans les champs, tandis que les femmes et les filles sont particulièrement en risque de violences sexuelles. Aussi, les semences ne sont plus disponibles, les greniers sont détruits et les outils de travail sont pillés.

Plus d'hommes que de femmes sont décédés dans le conflit, et le nombre de **veuves** et conséquemment de ménages dirigés par les femmes augmente. Ces ménages se retrouvent parfois sans accès aux terres agricoles et sans moyens de subsistance⁷. Le droit positif garantit aux femmes centrafricaines le droit à la propriété. Mais dans la pratique ce droit est limité, notamment par des règles coutumières peu favorables aux femmes⁸. Même si légalement certaines pratiques sociales contre les veuves sont punies par loi⁹, elles risquent de se produire, comme être dépossédées par leur belle-famille de la propriété qui leur est légalement due, le lévirat¹⁰, et le sororat¹¹.

Un important nombre de ménages ont dû fuir le conflit. Pendant leur absence, leurs **terres ont été occupées**, et à leur retour, ils doivent entreprendre des démarches pour les récupérer. Les ménages ayant un homme à la tête ont généralement plus de capacités de s'imposer et de négocier. Mais les ménages dirigés par une femme, feront face à plus d'obstacles pour réclamer la terre qui leur appartenait ou qui appartenait à son mari, car elles seront en position plus faible pour négocier, elles sont moins lettrées et ont moins de connaissances de leurs droits.

L'élevage a aussi fortement été affecté par le conflit : les couloirs de transhumance sont contrôlés par les groupes armés, les conflits entre éleveurs et agriculteurs se sont exacerbés, les pillages des

¹ Commission de mouvement des populations, Juillet 2016.

² OCHA, Evaluation des besoins humanitaires. RCA, 2016

³ BAFD, 2012. Profil Genre de la République Centrafricaine

⁴ BAFD, 2012. Profil Genre de la République Centrafricaine

⁵ OCHA, Evaluation des besoins humanitaires. RCA, 2014 (révisé)

⁶ BAFD, 2012. Profil Genre de la République Centrafricaine

⁷ ACAPS, Central African Republic Country Profile

⁸ AFD, 2014. Profil genre République Centrafricaine

⁹ Loi 06.032 du 15/12/2006 relative à la protection de la femme contre les violences en RCA

¹⁰ Lévirat signifie obligation pour un homme d'épouser la veuve de son frère mort

¹¹ Sororat signifie la sœur cadette de l'épouse décédée vient remplacer celle-ci auprès du mari

Draft 1 : à compléter par les membres du Cluster Sécurité Alimentaire

animaux ont augmenté ou les animaux ont dû être abandonnés pour fuir le conflit, et les services vétérinaires ne sont plus accessibles. Les animaux appartiennent en général aux hommes (grand bétail, petits ruminants, cobaille), tandis que la volaille appartient en général aux femmes.

La **pêche** en RCA est traditionnelle et artisanale. Elle est considérée comme un métier de subsistance pratiquée par des personnes issues d'une famille par tradition de pêcheurs. Les matériels et les équipements sont artisanaux. La pêche fluviale a été affectée de manière importante par le conflit. L'aquaculture et la campagne de pêche au filet qui occupe les hommes et les jeunes hommes n'a pas été possible dans certaines zones pour des raisons d'insécurité. Certains centres de production piscicoles ont été pillés ou ont dû être abandonnés. Hommes et femmes travaillaient dans ces centres piscicoles, mais les équipements et infrastructures appartiennent aux hommes. La vente des poissons est en général faite par les femmes.

La transformation agroalimentaire est peu développée en RCA, et est réalisée majoritairement par les femmes. Certains produits sont liés à l'huile, la savonnerie, la farine, l'alcool, le poisson fumé ou salé. Les équipements sont rudimentaires, et la transformation agroalimentaire reste en général à petite échelle. Les équipements appartiennent en général aux hommes, mais ce sont les femmes et les enfants qui les utilisent pour la transformation.

Les femmes composent la majorité des **commerçants** centrafricains (plus de 80%) mais très peu d'entre elles ont accès au capital, limitant le potentiel de développement de leur activité économique¹². Les grossistes, par contre, sont majoritairement des hommes. Le conflit a un profond impact sur les circuits commerciaux, avec des importantes répercussions sur l'écoulement des produits agricoles. L'insécurité fait que les femmes ne puissent pas accéder au marché pour écouler leur production. Aussi, les grossistes n'ont pas pu accéder à certaines zones de production, car leurs camions sont pillés ou volés. Le coût des produits et du transport s'est beaucoup élevé, ainsi que le prix des aliments dans les marchés.

Des infrastructures des **marchés** ont été détruites pendant le conflit. Certaines vendeuses n'osent pas parcourir des longues distances avec leurs marchandises de peur d'être pillées sur la route, ou de rentrer en conflit avec les autres commerçantes à conséquence de la concurrence. Elles décident parfois de vendre leurs marchandises au bord de la route. Ceci étant illégal, elles peuvent se faire réquisitionner les produits, recevoir une amende ou être arrêtées.

La destruction des marchés a aussi affecté tous les **métiers** qui les entouraient, et qui occupent un grand nombre de jeunes. Par exemple, les jeunes hommes chargent et déchargent les marchandises, les transportent, font le gardiennage du parking, lavent les véhicules, conduisent des mototaxis, vendent du crédit téléphonique. Ces garçons désoccupés sont en risque de tomber dans la délinquance. Les jeunes filles aussi ont leur gagne-pain dans le marché. Elles vendent par exemple des beignets, font du marketing ou la coiffure. Sans ces emplois, elles sont plus en risque d'exploitations sexuelles et de prostitution.

Les **associations et groupements** informels liés à la production agricole et pastorale existaient en RCA avant la crise. La plupart étaient mixtes ou féminins. Mais durant le conflit les membres se sont éparpillés et les associations et groupements ne sont plus fonctionnels. Les femmes s'organisent souvent en groupements et ont des systèmes traditionnels de solidarité, comme les tontines.

En général, les moyens de production agricoles, d'élevage et de pêche, d'aquaculture et des produits forestiers non ligneux appartiennent aux hommes. Ce sont eux qui prennent les **décisions sur le processus de production, les moyens de production et l'utilisation des bénéfices**. Les femmes s'occupent de la commercialisation, mais elles remettent souvent l'argent au mari. Celui-ci, parfois, leur donne une partie, pour l'alimentation et le ménage.

Distribution de vivres

Des distributions de vivres sont organisées par des acteurs humanitaires en RCA. En moyenne les ménages centrafricains sont composés de 4,6 personnes¹³. Mais il faut tenir compte que la polygamie est légale en RCA, et un homme peut avoir jusqu'à 4 épouses. Dans ces ménages, chaque épouse et ses enfants doivent accéder aux vivres distribués.

Certains groupes de la population peuvent faire face à des obstacles dans le chemin d'aller ou de retour aux points de distribution, et durant les distributions, comme par exemple, les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes malades ou à mobilité réduite¹⁴. Ces personnes auront du mal à attendre des heures sous le soleil, souvent sans accès à l'eau ni aux latrines. Aussi, en cas de

¹² OCHA, Evaluation des besoins humanitaires. RCA, 2016

¹³ BAFD, 2012. Profil Genre de la République Centrafricaine

¹⁴ Inter-Agency Protection Monitoring Report 2014

Draft 1 : à compléter par les membres du Cluster Sécurité Alimentaire

bousculades, ces groupes seront mis à l'écart, et se retrouveront parmi les derniers à être servis si des dispositions spécifiques ne sont pas prises pour eux.

Parfois, le poids des vivres distribués est lourd, et ces mêmes groupes de la population auront des difficultés supplémentaires pour les transporter. En général plus vulnérables que les autres, ces groupes devront dépenser de l'argent ou une partie des vivres reçus pour payer le transport. Aussi, sur le chemin de retour, ces groupes de la population sont plus exposés aux braquages, particulièrement si les distances sont longues, ou si les bénéficiaires doivent se déplacer tard dans l'après-midi ou la nuit.

Ainsi, les conditions spécifiques de certains groupes de la population doivent être prises en compte lors des décisions stratégiques et logistiques des distributions: modalités de distribution, priorisation de certaines personnes, choix de l'endroit de distribution, horaire de la distribution, transmission de l'information, etc. Les populations, hommes et femmes, doivent être consultés par rapport aux dispositions à prendre.

Dans toute distribution, des mesures contre la corruption et pour la prévention des exploitations et abus sexuels doivent aussi être mis en place. En effet, les différentes personnes en charge d'établir la liste des bénéficiaires et participant au processus de distribution, y compris les acteurs humanitaires, sollicitent parfois des faveurs pour prioriser des personnes. Ces faveurs peuvent être de type sexuel, particulièrement sur les femmes et les jeunes filles.

Exemples d'interventions intégrant la dimension genre dans le secteur Sécurité Alimentaire en RCA		
Axes	Activités ^(*)	Indicateurs ^(*)
Agriculture, élevage, pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des agriculteurs et agricultrices en techniques améliorées de production • Mise en place de services de médiation ou appui juridique en cas de conflit d'accès à la terre agricole, avec un accent sur les veuves • Appui aux services techniques pour l'octroi de titres fonciers avec un accent sur les veuves • Formation de jeunes garçons à la pêche artisanale appliquée et améliorée et de jeunes filles sur les techniques de traitement et conservation de poisson améliorée et les techniques de vente. • Appui aux ménages vulnérables dans la sauvegarde ou la restauration de leurs moyens de subsistance, priorisant les ménages dirigés par les femmes • Appui aux ménages vivant dans des sites de déplacement pour la mise en place d'une AGR, priorisant les ménages dirigés par les femmes • Réhabilitation de marchés qui répondent aux besoins des hommes et des femmes commerçants/es (latrines séparées hommes et femmes avec verrou et illuminées, emplacements sécurisés, etc.) • Formation de CBO (masculins, féminins ou mixtes) • Appui aux services décentralisés pour l'accompagnement des CBO féminines 	<ul style="list-style-type: none"> • # d'agriculteurs/trices ayant une connaissance améliorée des techniques améliorées de production (% hommes/femmes) • # de personnes qui ont bénéficié des services de médiation ou appui juridique en cas de conflit d'accès à la terre agricole (% hommes/femmes) • # de personnes qui ont reçu des titres fonciers de leur terre (% hommes/femmes) • # de jeunes qui pratiquent une activité liée à la pêche améliorée (% jeunes hommes/femmes) • # de ménages ayant reçu une assistance pour la sauvegarde ou la restauration de leurs moyens d'existence (hors élevage bovin) (% ménages dirigés par homme / dirigés par femme) • # de ménages ayant reçu une assistance à la mise en place d'une AGR temporaire sur le site de déplacement (% ménages dirigés par homme / dirigés par femme) • % de marchés réhabilités ayant amélioré les infrastructures adaptées aux hommes et aux femmes • # de CBO formés et fonctionnels (% masculins/féminins/mixtes) • # d'agents des services techniques de l'agriculture formés en accompagnement des COB féminines (% hommes/femmes)
Distributions alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Distributions alimentaires pour 2 mois de temps aux familles les plus vulnérables de déplacées et aux familles accueillant des déplacés • Renforcer la sécurité lors des distributions alimentaires pour prévenir les VBG • Mise en place ou renforcement de comités communautaires mixtes de sécurité alimentaire ou de distributions alimentaires. • Recrutement et formation de personnel masculin et féminin pour les distributions alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • # de ménages qui ont reçu une assistance alimentaire pour une durée de 2 mois (% ménages dirigés par homme / dirigés par femme) • % d'activités de distribution alimentaire organisées qui ont mis en place des mesures de protection, particulièrement contre les VBG • % de comités communautaires de sécurité alimentaire ou distribution alimentaires formés et fonctionnels, qui incluent min 40% d'hommes ou de femmes • # de personnel de distribution de vivres recruté/formé (% hommes/femmes)
Redevabilité envers les populations affectées	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mécanismes de plainte accessibles à tous les groupes de la population • Enquête sur la qualité et satisfaction des services à la fin du projet • Consultation des populations dans les évaluations de besoins, la mise en place des projets, le ciblage et le monitoring. 	<ul style="list-style-type: none"> • # de plaintes émises à travers des mécanismes de suivi qui ont été adressées (% plaintes provenant de filles/ garçons / femmes / hommes) • % de la population satisfaite avec la qualité et la pertinence de la réponse en sécurité alimentaire à la fin du projet (% hommes/femmes) • # de groupes focaux avec des hommes, des femmes, des filles et des garçons séparément réalisés dans les analyses de besoins et la mise en place des projets

(*) Les cibles de ces indicateurs devront être définies dans chaque projet suite à une analyse du contexte d'intervention et de la définition des objectifs du projet